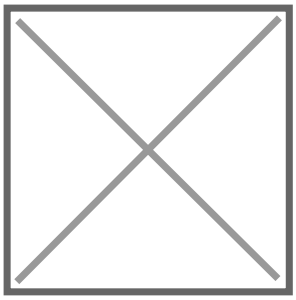
APPEL D’OFFRE

Amélioration de la mobilité urbaine du tronçon Barrière Bouteille / Centre-ville du Cap-Haïtien



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |
Avis n° :
Date de parution : 12/06/2026 | **Date de clotûre :** 06/07/2026

Domaine d'activité : Travaux

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

UNITÉ CENTRALE D’EXÉCUTION (UCE)

Projet de Connectivité Résiliente et d’Accessibilité du Transport Urbain (RUTAP)

(RUTAP – P177210)

APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT

1. Le Gouvernement de la République d'Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Connectivité Résiliente et d 'Accessibilité du Transport Urbain (RUTAP). Une partie de ce financement servira à payer les dépenses prévues au titre d'un contrat de Services de Consultant en vue de la Sélection d'un Consultant pour Une Amélioration de la mobilité urbaine du tronçon Barrière Bouteille / Centre-ville du Cap-Haïtien (DP-010-RUTAP/2026).

2. Sans être limitatif, le Consultant aura à réaliser les activités suivantes :
 - Approfondir le diagnostic technique, fonctionnel et urbain du tronçon ;
 - Analyser de manière détaillée les flux de circulation actuels et projetés ;
 - Définir des sections types et des aménagements de carrefours à un niveau de précision avancé ;
 - Intégrer de manière cohérente tous les modes de déplacement, y compris les transports collectifs et les mobilités actives et assurer l'accessibilité universelle conformément aux normes environnementales et sociales n04 (NES 4), Santé et sécurité des populations, de la Banque mondiale, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les femmes enceintes, les personnes âgées et les enfants ;
 - Proposer des solutions réalistes de gestion du trafic et de stationnement,
 - Evaluer les impacts environnementaux et sociaux et les risques climatiques conformément aux normes de la Banque mondiale •
 - Analyser les besoins éventuels en acquisition foncière et déplacements économiques et proposer un plan d'acquisition ;
 - Réaliser une analyse économique comparative des variantes d'aménagement ;
 - Établir une estimation budgétaire et un phasage prévisionnel des travaux.
3. Les consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du jeudi 11 juin 2026, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :

17, Impasse Moïse, Pétion-Ville, Haïti ou

Adresse électronique : passationmarches@uce-bm.gouv.ht/rjleger@uce-bm.gouv.ht

Numéro de téléphone : (509) 4068-3770 - (509) 4068-3796

1. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir lesdits Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection sont les suivants :
 - Une expérience solide en études de mobilité urbaine et en conception routière urbaine ;
 - Au moins cinq (5) références pertinentes en études APS/APA/APD d'axes urbains comparables, dont :
 - Au moins deux (2) réalisées en milieu urbain dense, avec présence d'activités commerciales riveraines et de flux piétonniers importants;
 - Au moins une (1) réalisée en Haïti ou, à défaut, dans un pays de la région caribéenne ou en contexte de fragilité comparable ;
 - Au moins une (l) réalisée dans le cadre d'un projet financé par un bailleur international (Banque mondiale, BID, BAD, Union Européenne ou équivalent).

Ces références devront être documentées (nom du projet, maître d'ouvrage, montant, période d'exécution, rôle de la firme) et vérifiables.

Les experts-clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la Liste Restreinte.

1. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
3. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13, 3.14, 3.15 et 3.16 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, février 2025 [Sixième édition] (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la

Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

4. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
5. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le jeudi 02 juillet 2026 à quinze (15) heures (heure locale).

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur Numéro de téléphone : (509) 4068-3770 - (509) 4068-3796

Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Joseph Almathe PIERRE-LOUIS

Ministre des TPTC